

Département de GC et Hydraulique de Biskra

Travail Pratique de Topographie

TP n° 2 Gr 01 Trav Publ : **Nivellement direct par rayonnement** 17/10/2024

On donne :

- Un point connu (référence locale) : **Altitude du Repère = ..... m**
- Un extrait de l'arrêté du 21/01/80 concernant les tolérances applicables aux levés entrepris par les services publics.
- Un schéma du parcours à réaliser.

On demande :

- D'effectuer un nivellement direct par rayonnement pour déterminer sur le chantier les altitudes **des points 1, 2, 3 et 4.**
- 
- De définir si les résultats sont hors tolérances, de contrôler l'écart de fermeture et d'effectuer la compensation (voir le cours).

On exige : Le respect du matériel, le respect du temps imparti, la précision des mesures, la clarté et la propreté du compte rendu...

**Schéma du parcours :**

Repère.

. 1

. 2

S .

. 4

. 3

17/10/2024 : Groupe A (Sous - groupe : 1, 2 et 3)

1	2	3